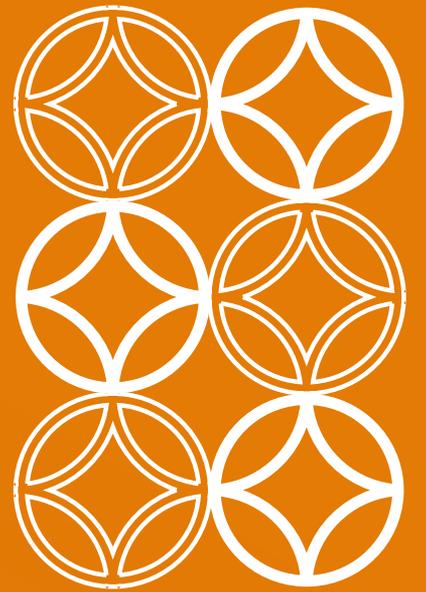


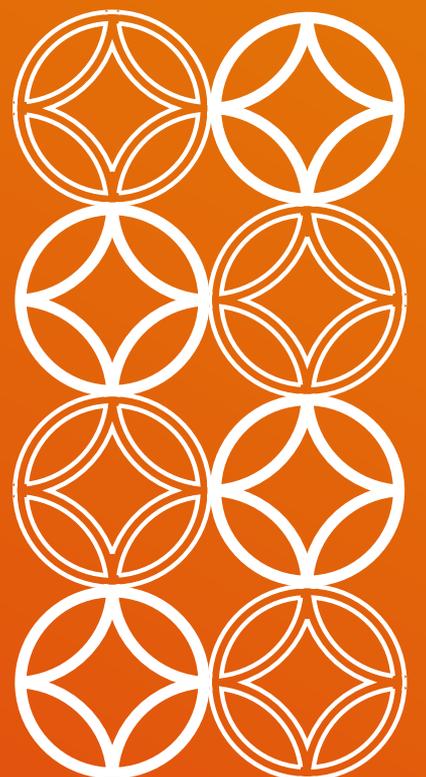


GROUPE BCP

RESULTATS
ANNUELS AU
31 DÉCEMBRE



20
24



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

« parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSON

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

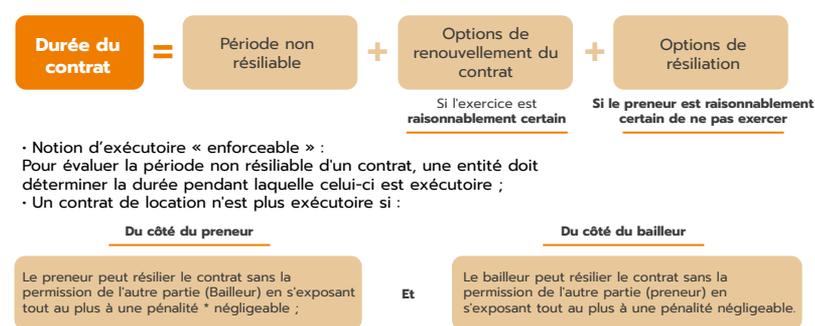
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionnée par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :

- dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,

- dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée

avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation

initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVÉS INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

A partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. TRANSITION ET 1^{ERE} APPLICATION

2.15.1.1. NORME IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. COMPTABILISATION ET EVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

2.15.2.1. REGROUPEMENT DES CONTRATS

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

2.15.2.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES CONTRATS

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;
- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéficiaires, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRESENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d'assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d'actifs et de passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- A l'actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » et « Actifs des contrats d'assurance ».

- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d'assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d'assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d'assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d'assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

2.16. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. IMPÔT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu'il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéficiaires, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéficiaires dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées,

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youssr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	20 240 625	15 498 734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	103 426 956	90 483 733
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		71 114 649	62 356 412
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		32 312 307	28 127 321
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	36 028 396	34 454 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		28 070 276	27 251 567
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 958 120	7 203 312
Titres au coût amorti	3.3	30 251 624	30 891 572
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	27 610 227	23 041 915
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	287 240 813	289 685 697
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	3.12	2 274 792	2 212 285
Actifs des contrats d'assurance		256 979	160 987
Actifs d'impôt exigible		1 616 954	1 814 650
Actifs d'impôt différé		4 943 941	4 507 012
Comptes de régularisation et autres actifs		8 307 858	7 095 878
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		29 649	25 140
Immeubles de placement		6 131 612	6 620 984
Immobilisations corporelles	3.6	10 471 360	10 204 159
Immobilisations incorporelles	3.6	1 103 036	1 132 996
Écarts d'acquisition	3.7	2 343 738	2 414 780
TOTAL ACTIF IFRS		542 278 560	520 245 401

(en milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7 553	16 876
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	3.8	49 566 074	52 910 752
Dettes envers la clientèle	3.9	388 991 374	371 636 646
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		401 080	444 402
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		4 212 351	2 782 229
Passifs d'impôt différé		1 047 434	999 923
Comptes de régularisation et autres passifs		14 956 553	12 799 933
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		2 577 887	2 331 035
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	7 808 025	6 421 148
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 025 107	3 770 567
Dettes subordonnées		11 517 811	11 572 652
Capitaux propres		57 167 311	54 559 238
Capital et réserves liées		30 438 267	29 931 194
Actions propres			
Réserves consolidées		22 621 683	21 126 245
- Part du groupe		3 070 328	1 999 552
- Part des minoritaires		19 551 355	19 126 693
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-859 201	-631 538
- Part du groupe		-610 092	-500 274
- Part des minoritaires		-249 109	-131 264
Résultat net de l'exercice		4 966 562	4 133 337
- Part du groupe		4 145 346	3 475 287
- Part des minoritaires		821 216	658 050
TOTAL PASSIF IFRS		542 278 560	520 245 401

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	20 957 673	19 735 265
Intérêts et charges assimilés	4.1	-6 338 750	-5 714 946
MARGE D'INTÉRÊTS		14 618 923	14 020 319
Commissions perçues	4.2	4 781 465	4 495 691
Commissions servies	4.2	-619 928	-498 250
MARGE SUR COMMISSIONS		4 161 537	3 997 441
±/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
±/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		4 889 974	2 973 725
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		4 628 719	2 700 037
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		261 255	273 688
±/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 061 173	942 228
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		235	519
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1 060 938	941 709
±/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
±/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
±/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		5 951 147	3 915 953
Produits des autres activités		575 834	583 479
Charges des autres activités		-155 753	-176 898
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	449 519	454 480
PRODUIT NET BANCAIRE		25 601 207	22 794 774
Charges générales d'exploitation		-10 151 569	-9 837 829
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 404 562	-1 379 072
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14 045 076	11 577 873
Coût du risque	4.4	-6 196 439	-5 358 228
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 848 637	6 219 645
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-9 279	-1 536
Gains ou pertes nets sur autres actifs		56 322	44 524
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		7 895 680	6 262 633
Impôts sur les bénéfices		-2 929 118	-2 129 296
RÉSULTAT NET		4 966 562	4 133 337
Intérêts minoritaires		821 216	658 050
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		4 145 346	3 475 287
Résultat par action (en dirham)		20,39	17,09
Résultat dilué par action (en dirham)		20,39	17,09

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2022	2 033 125	27 403 440		7 992 254	91 743	-792 382	36 728 180	19 338 553	56 066 733
Opérations sur capital								110 336	110 336
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443 401	-443 401
Affectation du résultat		2 380 187		-2 380 187					
Dividendes		-1 829 812					-1 829 812	114 661	-1 715 151
Résultat de l'exercice				3 475 287			3 475 287	658 050	4 133 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191 041	413 873	21 350	244 182	-5 106	239 076
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				125 952	-244 570		-118 618	-52 102	-170 720
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65 089	169 303	21 350	125 564	-57 208	68 356
Variation de périmètre				200 137	10 269	-557	209 849	-71 422	138 427
Autres variations		-55 746		23 004			-32 742	3 910	-28 832
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805
Opérations sur capital								991 968	991 968
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-1 286 588	-1 286 588
Affectation du résultat		2 597 883		-2 597 883					
Dividendes		-2 033 125					-2 033 125	95 465	-1 937 660
Résultat de l'exercice				4 145 346			4 145 346	821 216	4 966 562
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				52 584	166 019	-2 301	216 302	-19 847	196 455
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				237 412	-274 239		-36 827	-57 449	-94 276
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				289 996	-108 220	-2 301	179 475	-77 296	102 179
Variation de périmètre				-26 122	-102	805	-25 419	-42 864	-68 283
Autres variations		-57 685		184 038			126 353	-31 918	94 435
Capitaux propres clôture 31/12/2024	2 033 125	28 405 142		11 240 781	162 993	-773 085	41 068 956	20 123 462	61 192 418

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	4 966 562	4 133 337
Éléments recyclables en résultat net :	98 933	33 810
Écarts de conversion	-94 276	-170 720
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	170 849	226 648
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	22 360	-22 118
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	3 246	34 546
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-264 526	-63 405
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	268 229	87 856
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-457	10 095
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	102 179	68 356
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 068 741	4 201 693
Dont part du Groupe	4 324 820	3 600 851
Dont part des intérêts minoritaires	743 921	600 842

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	7 895 680	6 262 633
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 404 562	1 379 072
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-106 942	149 899
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	4 106 971	1 291 619
+/- Dotations nettes aux provisions	798 706	668 504
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	9 279	1 536
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 853 801	-2 471 219
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-205 803	-1 153 404
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 152 972	-133 992
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-6 172 422	8 407 893
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	17 038 287	-7 808 283
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-14 349 149	-13 694 623
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 188 068	348 590
- Impôts versés	-1 801 366	-1 337 275
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 096 582	-14 083 698
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 952 070	-7 955 057
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	476 186	3 081 139
+/- Flux liés aux immeubles de placement	562 061	600 698
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 582 890	-1 787 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-544 643	1 894 167
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-945 692	-1 376 638
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-186 804	1 056 874
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 132 496	-319 764
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-234 006	-392 615
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 040 925	-6 773 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17 286 357	24 059 626
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 481 858	18 854 061
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 804 499	5 205 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23 327 282	17 286 357
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	20 233 072	15 481 858
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 094 210	1 804 499
Variation de la trésorerie nette	6 040 925	-6 773 269

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dhs)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	52 419 744		44 273 544	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 598 158		3 597 912	
Actions et autres titres à revenu variable	14 959 191	7 567 412	14 041 666	6 869 371
Titres de participation non consolidés		24 744 895		21 257 950
Instruments dérivés	137 556		443 290	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	71 114 649	32 312 307	62 356 412	28 127 321

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dhs)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 028 396	1 370 279	-964 164	34 454 879	802 310	-1 039 860
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 070 276	1 190 987	-10 630	27 251 567	644 672	-20 908
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	6 481 516	1 181 258	-8 385	4 789 368	505 245	-18 090
Autres titres de créance négociables (*)	674 669		-2 245	657 191		-2 818
Obligations	20 914 091	9 729		21 805 008	139 427	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 070 276	1 190 987	-10 630	27 251 567	644 672	-20 908
Impôts		-458 530	3 760		-243 364	6 907
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		732 457	-6 870		401 308	-14 001
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Impôts		-69 027	343 894		-59 508	366 276
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		110 265	-609 640		98 130	-652 676

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS 9

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de créance négociables	28 058 745	28 285 104
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 012 906	28 263 120
Autres titres de créance négociables	45 839	21 984
Obligations	2 192 879	2 606 468
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	30 251 624	30 891 572

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	6 369 234	7 006 595
Prêts	20 186 163	15 325 114
Opérations de pension	1 259 241	934 452
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	27 814 638	23 266 161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	204 411	224 246
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	27 610 227	23 041 915

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	17 337 624	15 538 538
Zone off shore	1 415 829	558 615
Afrique	8 528 040	6 436 754
Europe	328 734	508 008
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	27 610 227	23 041 915

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	23 298 845	21 247 085
Prêts consentis à la clientèle	273 021 590	274 003 433
Opérations de pension	3 841 637	5 005 583
Opérations de location-financement	19 918 044	19 150 249
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	320 080 116	319 406 350
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	32 839 303	29 720 653
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	287 240 813	289 685 697

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

<i>(en milliers de DH)</i>		
3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	230 198 272	230 214 549
Zone off shore	3 258 177	5 058 028
Afrique	51 224 629	52 201 880
Europe	2 559 735	2 211 240
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	287 240 813	289 685 697

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 197 106	11 725 746	10 471 360	22 090 380	11 886 220	10 204 159
Terrains et constructions	9 015 854	3 974 758	5 041 096	9 168 058	4 032 434	5 135 624
Équipement, Mobilier, Installations	5 454 590	3 423 403	2 031 187	5 350 024	3 603 983	1 746 041
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 188 617	2 772 675	2 415 942	5 116 502	2 870 185	2 246 317
Droit d'utilisation	2 538 045	1 554 910	983 135	2 455 796	1 379 618	1 076 178
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 278 103	2 175 067	1 103 036	3 144 758	2 011 762	1 132 996
Droit au bail	310 533		310 533	320 150		320 150
Brevets et marque	172 877		172 877	174 440		174 440
Logiciels informatiques acquis	2 564 913	2 175 067	389 846	2 436 206	2 011 762	424 444
Autres immobilisations incorporelles	229 780		229 780	213 962		213 962
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	25 475 209	13 900 813	11 574 396	25 235 138	13 897 982	11 337 155

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	31/12/2024
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 026 756	-64 567	-52 251		8 603	918 541
Valeur Brute	2 324 579	224 804	-122 014		-5 473	2 421 896
Amortissements et dépréciations	-1 297 823	-289 371	69 763		14 076	-1 503 355
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	5 519	3 281			19 153	27 953
Valeur Brute	18 984	13 359	-13 137		20 772	39 979
Amortissements et dépréciations	-13 466	-10 078	13 137		-1 619	-12 026
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	43 903	15 935	-22 234		-963	36 641
Valeur Brute	112 233	26 950	-60 954		-2 059	76 170
Amortissements et dépréciations	-68 330	-11 015	38 720		1 096	-39 529
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 076 178	-45 351	-74 485		26 793	983 135

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	10 471 360	10 204 159
Dont : Droits d'utilisation	983 135	1 076 178
Immobilisations incorporelles	1 103 036	1 132 996
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	14 956 553	12 799 933
Dont : Dettes locatives	1 003 363	1 124 172

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-52 168	-57 089
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-310 464	-314 261

3.7 ÉCART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/2023	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur Brute	2 414 780		-71 042		2 343 738
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 414 780		-71 042		2 343 738

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	3 275 024	5 202 095
Emprunts	12 841 567	10 320 599
opérations de pension	33 449 483	37 388 058
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	49 566 074	52 910 752

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	280 517 763	262 433 721
Comptes à terme	45 249 800	45 738 582
Comptes d'épargne à taux administré	49 831 788	49 063 890
Bons de caisse	912 434	1 304 764
Opérations de pension	680 138	2 766 416
Autres dettes envers la clientèle	11 799 451	10 329 273
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	388 991 374	371 636 646

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	318 001 718	298 337 075
Zone off shore	1 498 734	2 498 357
Afrique	67 881 595	69 121 257
Europe	1 609 327	1 679 957
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	388 991 374	371 636 646

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature ⁽¹⁾	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2023	3 307 204	1 273 176	1 840 768	6 421 148
Dotations	251 828	48 836	1 630 551	1 931 215
Reprises	442 757	62 745	651 944	1 157 446
Autres mouvements	206 839	433 123	-26 854	613 108
MONTANT AU 31/12/2024	3 323 114	1 692 390	2 792 521	7 808 025

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 31 Décembre 2024	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 690 221								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	319 888 773	26 304 779	31 958 016	3 419 917	5 211 670	24 417 317	1,07%	19,81%	76,40%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 803 118		11 520	194 124		10 287	0,70%		89,30%
Prêts et créances sur la clientèle	261 828 841	26 304 779	31 946 496	3 220 603	5 211 670	24 407 030	1,23%	19,81%	76,40%
Titres de dettes	30 256 814			5 190			0,02%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	360 186 137	27 109 843	31 958 016	5 603 806	5 369 711	24 417 317	1,56%	19,81%	76,40%
PASSIFS FINANCIERS	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%
Engagements hors bilan	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%

Au 31 Décembre 2023	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 445 508								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	318 505 856	22 994 704	32 063 523	3 416 119	3 985 754	22 543 026	1,07%	17,33%	70,31%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 253 654		12 507	217 732		6 514	0,94%		52,08%
Prêts et créances sur la clientèle	264 360 630	22 994 704	32 051 016	3 198 387	3 985 754	22 536 512	1,21%	17,33%	70,31%
Titres de dettes	30 891 572								
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	356 196 743	24 226 667	32 063 523	5 406 040	4 221 608	22 543 026	1,52%	17,43%	70,31%
PASSIFS FINANCIERS	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%
Engagements hors bilan	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

3.12. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	6 712	89 096
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 664 481	1 556 310
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	228 352	219 104
Actifs financiers au coût amorti	375 247	347 775
Placements des activités d'assurance	2 274 792	2 212 285

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	16 618 362	3 901 055	12 717 307	15 897 260	4 016 227	11 881 033
Comptes et prêts/emprunts	15 614 341	3 657 004	11 957 337	14 940 949	3 643 358	11 297 591
Opérations de pensions	46 056	63 218	-17 162	19 105	185 439	-166 334
Opérations de location-financement	957 965	180 833	777 132	937 206	187 430	749 776
Opérations interbancaires	1 341 939	1 933 520	-591 581	1 184 521	1 281 943	-97 422
Comptes et prêts/emprunts	910 208	642 699	267 509	697 844	248 644	449 200
Opérations de pensions	431 731	1 290 821	-859 090	486 677	1 033 299	-546 622
Emprunts émis par le Groupe		504 166	-504 166		414 101	-414 101
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	1 867 089	9	1 867 080	1 597 623	2 675	1 594 948
Actifs financiers au coût amorti	1 130 283		1 130 283	1 055 861		1 055 861
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 957 673	6 338 750	14 618 923	19 735 265	5 714 946	14 020 319

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	484 865	56 167	428 698	392 509	31 334	361 175
Produits nets sur moyen de paiement	889 512	89 054	800 458	856 930	82 522	774 408
Autres commissions	3 407 088	474 707	2 932 381	3 246 252	384 394	2 861 858
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	4 781 465	619 928	4 161 537	4 495 691	498 250	3 997 441

4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	1 383 441	1 486 606
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-1 088 423	-1 180 009
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	150 337	153 160
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	4 164	-5 277
Produit nets des activités d'assurance	449 519	454 480

4.4 COÛT DU RISQUE

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations	3 842 060	1 683 838
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	409 558	1 196 660
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	336 233	1 157 595
Engagements par signature	73 325	39 065
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	1 092 236	-890 763
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 215 415	-1 127 572
Engagements par signature	-123 179	236 809
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	2 340 266	1 377 941
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 480 948	1 242 674
Engagements par signature	-140 682	135 267
Autres provisions pour risques et charges	841 695	489 108
Autres variations des provisions	1 512 684	3 185 282
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 746 052	3 344 992
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	233 368	159 710
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	6 196 439	5 358 228

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 31 DECEMRBE 2024	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	440 991 466	31 140 306	102 413 731	-32 266 943	542 278 560
dont					
Eléments d'Actifs					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	100 352 554		3 074 402		103 426 956
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 339 394	7 883	21 454 579	-7 773 460	36 028 396
Placements détenus jusqu'à leur échéance	30 176 190		675 434	-600 000	30 251 624
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	42 634 477	4 953	8 931 880	-23 961 083	27 610 227
Prêts et créances sur la clientèle	208 626 815	28 565 847	51 224 629	-1 176 478	287 240 813
Eléments du Passif					
Dettes envers les EC et assimilés	33 062 439	23 988 130	16 890 581	-24 375 076	49 566 074
Dettes envers la clientèle	320 289 097	821 015	68 127 558	-246 296	388 991 374
Capitaux propres	56 001 692	2 487 636	8 392 668	-5 689 578	61 192 418

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	10 033 735	769 116	3 804 026	12 046	14 618 923
Marges sur commissions	2 569 119	67 077	1 583 961	-58 620	4 161 537
Produit net bancaire	18 915 552	1 129 273	6 176 622	-620 240	25 601 207
Résultat Brut d'exploitation	10 793 062	659 717	2 592 297		14 045 076
Résultat d'exploitation	6 091 161	274 612	1 482 864		7 848 637
Résultat net	3 471 076	142 755	1 352 731		4 966 562
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 920 403	124 163	1 100 780		4 145 346

6 PASSIFS EVENTUELS

- La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2024	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Fès Taza	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,11%	51,11%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,04%	51,04%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,37%	51,37%
BP Tanger Tétouan	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,14%	51,14%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,55%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,31%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,44%	48,09%
ATAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,21%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,94%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,85%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,62%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT	Banque	Cameroon	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,42%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SÉNÉGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel,...);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit. Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités.

La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion du risque de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnels et Particuliers, et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

DISPOSITIF DE DÉCISION

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- Une première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes ;
- Une deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers le rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;

- L'exclusion des pouvoirs des BPR et des filiales, des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit repose sur un suivi individualisé des activités exposées à ce risque. Déployé à tous les niveaux de la Banque, il s'articule autour de trois composantes principales :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques afin d'en assurer une analyse objective et rigoureuse ;
- Le suivi spécifique des risques majeurs et du risque de concentration, garantissant une vigilance accrue sur les expositions significatives ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles, permettant d'anticiper et de gérer efficacement les situations à risque.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste et une culture de gestion solidement ancrée. Il est continuellement enrichi par un cadre d'appétence au risque, assurant ainsi une remontée régulière d'informations au Management et aux Instances de Gouvernance. Cela permet de définir :

- Des politiques adaptées pour un développement maîtrisé ;
- Des actions correctives ciblées afin de préserver les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

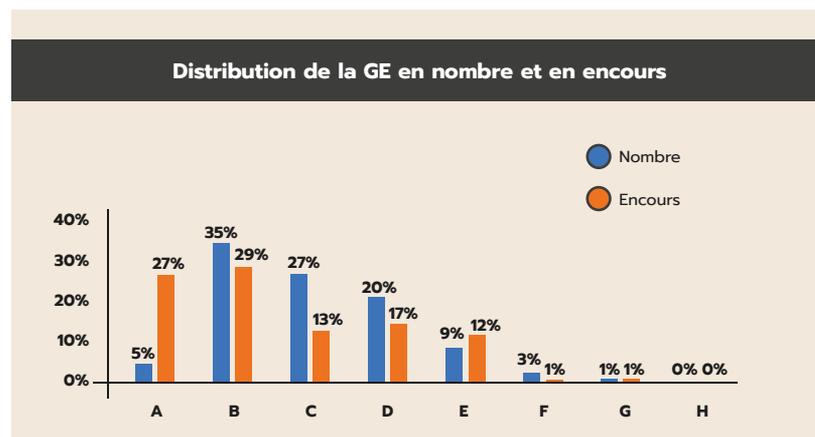
De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'évaluer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

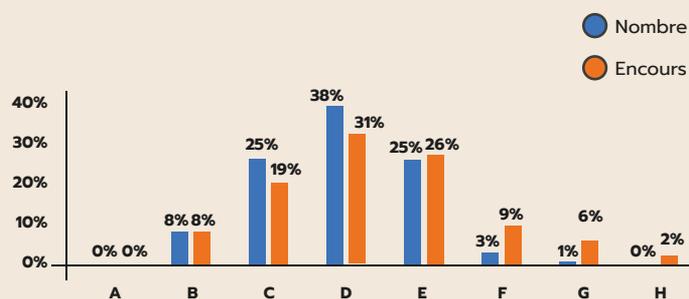
Au 31 décembre 2024, la distribution du portefeuille noté se présente ainsi :



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

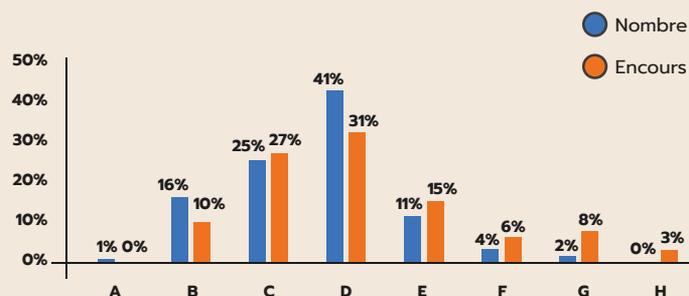
Distribution de la PME en nombre et en encours



L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

A fin Décembre 2024, les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 67% en nombre. Pour les PME, les classes B à E représentent 84% en encours et 96% en nombre.

Distribution de la TPE/PRO en nombre et en encours



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 93% des TPE/PRO en nombre avec 83% de l'encours total sur ces segments.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

La Banque assure un suivi rigoureux du risque de concentration afin de respecter, d'une part, les règles prudentielles relatives à la division des risques et, d'autre part, de garantir une diversification adéquate permettant de diluer et de maîtriser les expositions.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place repose sur plusieurs éléments clés :

- Un processus de revue de portefeuille, alimenté en continu par une base de données risques intégrant diverses sources (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...). Ce dispositif garantit une remontée efficace des informations nécessaires à l'analyse des portefeuilles ;
- Un cadre de limites sectorielles et individuelles, constituant une composante essentielle de l'appétence au risque de la Banque ;
- Une surveillance accrue des engagements dès lors qu'ils dépassent 5 % des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 principales expositions, en considérant aussi bien les contreparties individuelles que les groupes de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

Crédits par décaissement en % des emplois productifs (*)

100 premiers risques CPM (*)	69%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	49%

(*) : Hors filiales

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

Limites de concentration sectorielle : La fixation des limites sectorielles repose sur une approche combinant des critères qualitatifs et quantitatifs. Elle prend en compte à la fois le degré de sinistralité des secteurs et leur potentiel de développement. Depuis 2017, ce dispositif constitue un élément clé du processus de planification, permettant de définir les orientations stratégiques en matière de part de marché sur un secteur ou sous-secteur donné, afin d'assurer une croissance ciblée et maîtrisée.

Les limites sectorielles sont mises à jour une fois par an. Leur suivi est accompagné de mesures adaptées en fonction du niveau de leur consommation et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : S'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les principaux risques de la Banque font l'objet d'une analyse groupée permettant une classification par niveau de risque. Cette classification, enrichie par d'autres paramètres tels que la nature et le volume d'activité, les fonds propres de la contrepartie et de la Banque, ainsi que les limites sectorielles, sert de base à la définition des limites par groupe de contreparties. Ces limites sont soumises à l'approbation des comités compétents.

Le processus d'élaboration des limites intègre une phase de négociation avec les lignes métiers. Les résultats des modèles de fixation des limites sont préalablement examinés avec ces dernières afin d'intégrer toute composante non modélisée. Les propositions issues de ces discussions sont ensuite soumises aux comités compétents pour arbitrage et validation.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés, les opérations de Trade Finance et les placements interbancaires, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable significative de leur situation sont inscrits en "Watch List", après décision des comités compétents.

La "Watch List", qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la "Watch List" constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de définition de défaut (dépassements, restructurations...).

2. RISQUE PAYS

PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée permettant une fluidité dans la prise de décisions stratégiques et des arbitrages nécessaires et s'appuyant sur des comités d'animation et de suivi des performances qui associent BCPI, ABI et les filiales. Cette structure vise à assurer une coordination optimale et à renforcer les performances à tous les niveaux, grâce à la mise en œuvre de plusieurs comités spécialisés ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des cinq composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :
- **La notation du risque pays** : le dispositif de notation des pays mis en place par le groupe repose sur la combinaison des notations externes reconnues des trois agences de notation internationales « S&P, Moody's et Fitch » et de modèles internes méthodiquement élaborés, à échelle standardisée à celle des agences. Les modèles internes permettent de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Les notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Afin de garantir une comparabilité avec les ratings des agences de notation, la mesure interne de risque pays retenue correspond à la notation du risque souverain en devise étrangère (non-transfert) à horizon moyen terme ;
- **Les limites pays** : Le dispositif de limites pays repose sur une architecture multidimensionnelle ralliant des composantes complémentaires liées à l'appétit stratégique, l'appétit commercial, la mesure de risque et la rentabilité. Il intègre un processus d'examen et de négociation avec les lignes métiers afin de prendre en considération toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage. Ces limites couvrent à minima les pays d'exposition en Afrique, et sont déclinées par grand type d'emprunteur dont le souverain. Elles sont revues annuellement à l'élaboration de l'exercice budgétaire, et peuvent être sujettes à une réévaluation en cas d'anticipation ou de changement significatif des conditions d'un pays ou d'un groupe de pays donné.
- **La provision du risque pays** : Dans le cadre d'une approche proactive et transparente de la gestion du risque pays et en renforcement de ses capacités à absorber des chocs exogènes induits par son activité à l'international, le Groupe constitue des provisions selon un modèle répondant aux dispositions des normes IFRS9. Le dispositif se base sur l'évaluation de la perte attendue sur chaque exposition souveraine, estimée en fonction de sa classification (Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3) et de la notation pays. La perte en cas de défaut (LGD) est, quant à elle, fixée forfaitairement pour l'ensemble du portefeuille.
- **Les reportings** : Le dispositif de communication et de diffusion de l'information, à destination des organes de direction et d'administration, comprend des reporting exhaustifs sur la situation du risque pays, permettant le suivi du profil de risque du Groupe, le pilotage de la performance ainsi que le suivi du respect des limites. Ce dispositif inclut un ensemble de tableaux de bord à diverses informations, fréquences et destinations. Il englobe des notes d'analyse sur les pays d'exposition, la cartographie des expositions transfrontalières, le suivi de la qualité des expositions, le suivi du respect des limites et l'évolution de la distribution des risques.
- **Stress test** : Le Groupe intègre dans son dispositif de gestion des risques, un processus de stress test basé sur des scénarii internes et réglementaires. Les simulations visent à évaluer l'impact d'une dégradation de la solvabilité ou des difficultés économiques et financières d'un pays ou d'un ensemble de pays sur les provisions et la solidité de la Banque. Ces simulations incluent des hypothèses de défaut d'un pays, de dégradation de la note souveraine, ou des scénarii de transmission de chocs du risque souverain aux entreprises.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, le Groupe s'appuie sur une plateforme régionale dédiée, garantissant une mise en œuvre harmonisée et efficace de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Cette approche favorise une meilleure adaptation aux spécificités régionales tout en assurant une cohérence avec les standards du Groupe. Pour les autres banques à l'international, la fonction centrale des risques exerce une supervision fonctionnelle directe, veillant à l'application rigoureuse et homogène des normes de gestion et de supervision des risques. Cette démarche vise à standardiser les pratiques, renforcer la résilience des filiales et optimiser la maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

Pour garantir une surveillance rapprochée et proactive des risques, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de remontée et de consolidation des risques à la fois au niveau local et central. Ce système permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de déployer des stratégies d'atténuation adaptées, assurant ainsi une gestion plus efficace et réactive des risques. Ce dispositif est renforcé par le processus de la « Watch List », qui joue un rôle clé dans le suivi et l'anticipation des risques. Il permet d'assurer un contrôle rigoureux sur plusieurs aspects essentiels :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

Grâce à cette approche intégrée, le Groupe renforce sa capacité à anticiper les défis, améliorer la résilience de ses filiales et maintenir une gouvernance robuste en matière de gestion des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

et des limites de sensibilité appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/- 1 bp, +/- 10 bps, +/- 25 bps, +/- 50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/- 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En complément des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

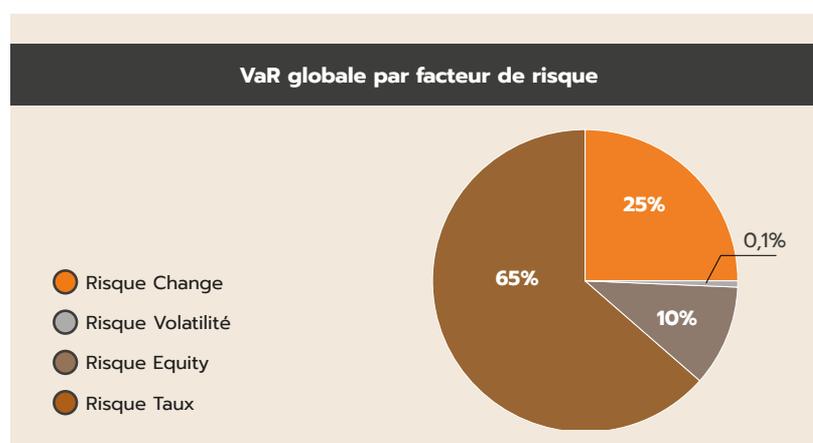
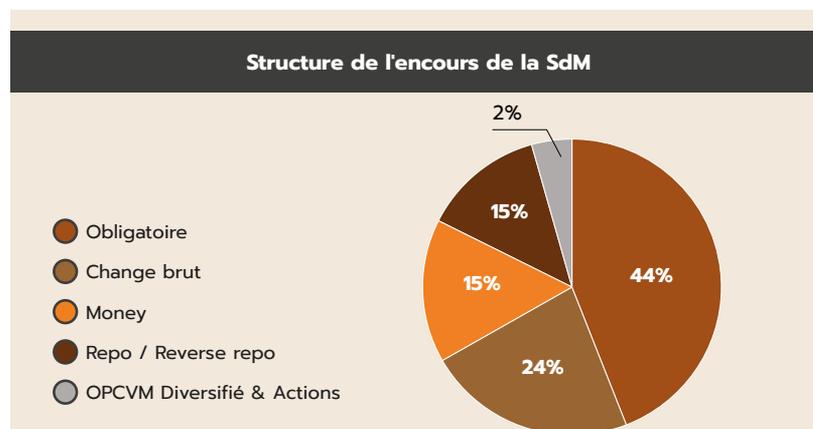
- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

A fin décembre 2024, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 137 MMDH, dont 44% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM, 24% sur l'activité de change, 30% en monétaire et 2% sur les titres de propriété. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification est estimée à 147 MDH, en baisse de 5% par rapport à fin 2023.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, la trésorerie devises et les titres de propriété, et accessoirement sur le change à terme et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2024, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale :



4. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

1. STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relèvement en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois ;
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR).

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année) ;
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM) ;
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la banque.

3. DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et à partir de 2023 le NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne ;
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciaux (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle) ;
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe ;
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD) ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates.

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec

l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - Le gap de taux représente la photographie du bilan échéancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
 - La MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinance). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...).
 - La Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- Un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact d'une variation des taux sur le bénéfice et sur la valeur économique des fonds propres en s'appuyant sur le calcul d'impasses.

4. EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 424 milliards de dirhams à fin décembre 2024 contre 407 milliards de dirhams en décembre 2023, soit une augmentation de 4,0%.

Au cours de l'année 2024, les actifs ayant connu une progression sont les suivants :

- Portefeuille titres (+12,1 MdDH)
- Valeur en caisse et compte BAM (+4,2 MdDH)
- Prêts de trésorerie et reverse REPO (+1,7 MdDH)
- Titres de participation (+0,6 MdDH)
- Dépôts d'investissement placés (+0,4 MdDH)

Ces montants ont été largement refinancés par l'augmentation des dépôts clientèle de 19,4 MdDH et par la hausse des capitaux propres de 2,8 MdDH (dont 1,4 MdDH de provisions pour risques et charges) permettant ainsi de réduire le refinancement de la banque via le marché monétaire.

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 196% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 6,6% passant de 295 milliards de DH en décembre 2023 à 314 milliards de DH en décembre 2024. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+8,6%) ainsi que les comptes sur carnet (+2,7%). La part des ressources non rémunérées poursuit sa progression en se situant à 77,7% en décembre 2024 contre 75,7% en décembre 2023.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le coefficient de transformation s'est établi à 75,5% en décembre 2024 contre 81,1% en décembre 2023.

Risque global de taux

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

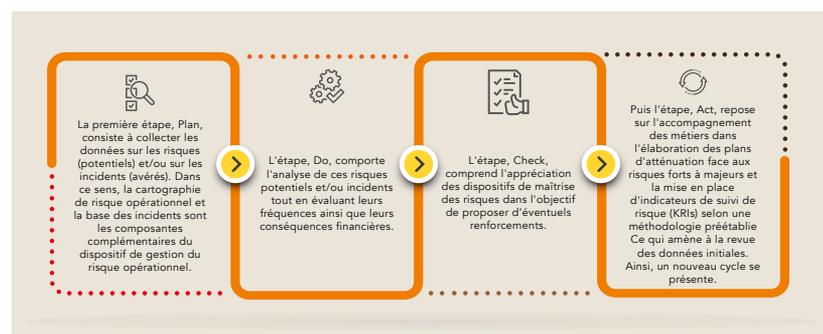
- Pour la variation de la valeur économique : -3 765 MDH soit 9,6% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaire de 15%
- Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -198 MDH soit 2,0% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe

5. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

1. Fraude Interne : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
2. Fraude Externe : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
3. Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
4. Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de confiance et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
5. Dommage aux actifs corporels : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
6. Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
7. Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule

autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des correspondants cartographies désignés par chaque fonction propriétaire afin d'avoir accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus ainsi qu'aux plans d'atténuation qui en découlent, tout en assurant le suivi de ces derniers et ce, à travers l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur portée ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et à leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 31 décembre 2024, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à l'ensemble des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque « KRIs » constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 31 décembre 2024, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Evolution des expositions et du profil de risque

Au 31 décembre 2024, le profil de risque en nombre d'incidents se concentre sur les trois catégories baloises habituelles à savoir la fraude externe, les dommages aux actifs et les erreurs.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences seraient l'indisponibilité :

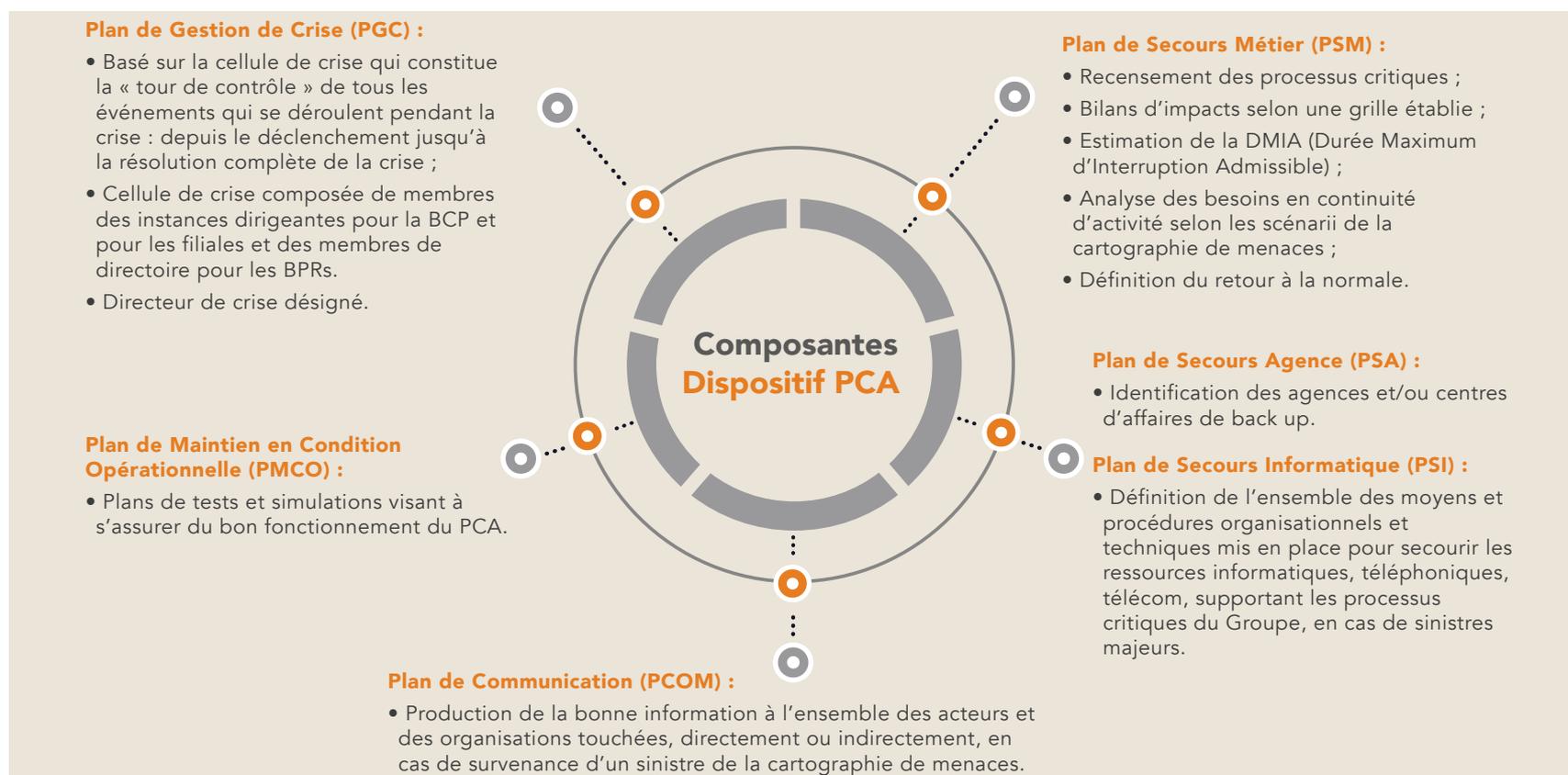
- Du personnel ;
- Du système d'information ;
- Des locaux ;
- Des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu courant l'année 2024 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité. Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

6. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d'exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test raisonnablement granulaire, fondé sur, un référentiel défini en interne, des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...)
- Choc systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...)
- Choc combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

7. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

Enfin il convient de préciser que dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONTRÔLE PERMANENT

Le Contrôle Permanent Groupe (CPG) s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP, issues du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense.

En 2024, le Contrôle Permanent (CP) a continué à couvrir les principales activités de la Banque en matière de risques et de la nature des opérations, notamment les activités bancaires du réseau d'exploitation de la BCP et des BPR (activités de financement, moyens de paiement) conformément au plan de contrôle annuel prédéfini. Cette couverture est étendue progressivement en élargissant annuellement le périmètre d'action du CP.

En effet, le périmètre de contrôle des activités de financement, a connu des changements en enrichissant le contrôle des opérations internationales et en mettant à jour le référentiel de contrôle des Engagements pour des contrôles plus précis et plus approfondis. Le domaine des flux a connu également une intégration de nouveaux contrôles sur site au niveau des agences et des centres d'affaires. Quant aux contrôles de la finance et des activités supports, ils ont été renforcés par des contrôles complémentaires se rapportant à l'ALM, les Risques Financiers et la Comptabilité.

Concernant les entités de Contrôle Permanent domiciliées au niveau de certaines fonctions, le CPG assure un suivi continu de la réalisation des contrôles prévus dans les plans de contrôle annuels. Il s'agit des domaines relatifs à la Conformité, aux Ressources Humaines et au Système d'informations.

En parallèle des campagnes de contrôle régulières, le CPG et les entités de contrôle au niveau des BPR ont réalisé des campagnes de contrôle thématiques sur des processus ou sur des risques spécifiques, à l'initiative du CPG ou à la demande des instances de gouvernance, et ce, afin de donner plus d'assurance sur les processus en question.

En relation avec les filiales du Groupe BCP, le CPG a poursuivi en 2024, son accompagnement des entités de CP des filiales au Maroc et à l'international, à travers le déploiement du dispositif de contrôle permanent à leur niveau et le suivi de leurs activités de contrôle suivant les plans de contrôles arrêtés.

Il importe de signaler également les principales actions entreprises dans le cadre de l'optimisation et de l'extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l'année écoulée :

- La revue du référentiel de contrôle des crédits aux particuliers (processus octroi-prise de garantie et déblocage), tenant compte de la mise à jour du dispositif réglementaire et des recommandations de l'IG.
- L'optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 des domaines des moyens de paiement et Epargne & Compte ;
- Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude par :
 - La mise en place de certaines alertes permettant la prévention et la détection proactive des opérations suspectes et une meilleure réactivité dans la lutte contre la fraude ;
 - La réalisation de campagnes de contrôle thématiques sur des processus spécifiques qui abritent des risques de fraudes afin de les maîtriser davantage.

En 2024, l'outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des nouveaux contrôles sur site relatifs au domaine des moyens de paiement sur l'outil pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle ;
- La mise à jour des contrôles déployés sur l'outil au fur et à mesure des évolutions qu'ont connu certains référentiels.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca - Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 61.192.418, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.966.562.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire arrêtés au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 des annexes, relative aux passifs éventuels.

Casablanca, le 18 mars 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
Membre Réseau International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS
forvis mazars
76 Bd. Abdelmoumen - Résidence Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 23

Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

A1. ETAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- -20% pour les créances pré-douteuses ;
- -50% pour les créances douteuses ;
- -100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
DROIT AU BAIL	NON AMORTISSABLE
BREVETS ET MARQUES	DURÉE DE PROTECTION DES BREVETS
IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	1 AN
LOGICIELS INFORMATIQUES	5 ANS

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
TERRAIN	NON AMORTISSABLE
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	-
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS
MATÉRIEL ROULANT	5 ANS
AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 ANS
PARTS DES SOCIÉTÉS CIVILES	NON AMORTISSABLES

3.6 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 654 281	3 615 187
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	53 723 517	49 889 888
A vue	7 657 592	7 220 046
A terme	46 065 925	42 669 842
Créances sur la clientèle	112 906 491	113 730 683
• Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	31 028 873	31 414 688
• Crédits et financements participatifs à l'équipement	37 663 569	28 771 908
• Crédits et financements participatifs immobiliers	21 664 483	21 538 491
• Autres crédits et financements participatifs	22 549 566	32 005 596
Créances acquises par affectage	6 972 718	8 960 873
Titres de transaction et de placement	91 663 549	79 233 353
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	44 588 789	37 565 654
• Autres titres de créance	852 685	851 893
• Titres de propriété	46 222 075	40 815 806
• Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	5 808 997	5 956 327
Titres d'investissement	31 562 486	31 915 350
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 540 786	30 007 609
• Autres titres de créance	2 021 700	1 907 741
• Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	32 187 519	30 773 004
• Participation dans les entreprises liées	29 681 247	28 157 789
• Autres titres de participation et emplois assimilés	2 506 272	2 615 215
• Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	151 370	150 870
Dépôts d'investissement placés	2 254 100	1 770 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 227	3 387
Immobilisations données en Ijara	428	471
Immobilisations incorporelles	400 727	412 176
Immobilisations corporelles	2 686 750	2 612 214
TOTAL DE L'ACTIF	345 976 160	329 023 783

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	17 631 643	16 067 163
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 204 121	1 993 614
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 119 785	4 571 239
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 401 348	1 093 029
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 101 174	1 611 563
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	112	160
Produits sur immobilisations données en Ijara	66	52
Commissions sur prestations de service	814 727	851 442
Autres produits bancaires	5 990 310	5 946 064
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 613 309	8 538 111
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 501 757	3 820 074
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	911 745	984 700
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
Autres charges bancaires	2 199 605	3 733 135
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
Produit net bancaire	10 018 334	7 529 052
Produits d'exploitation non bancaires	1 721 267	1 665 962
Charges d'exploitation non bancaires	287 231	33 235
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 649 190	3 410 189
Charges de personnel	1 206 840	1 139 766
Impôts et taxes	82 128	65 792
Charges externes	1 811 703	1 690 575
Autres charges générales d'exploitation	315 889	295 929
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	232 630	218 127
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	4 266 436	4 126 386
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 749 231	2 433 774
Pertes sur créances irrécouvrables	413 431	1 115 157
Autres dotations aux provisions	2 103 774	577 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 339 550	1 908 483
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	948 422	1 377 240
Récupérations sur créances amorties	31 417	24 760
Autres reprises de provisions	359 711	506 483
RÉSULTAT COURANT	4 876 294	3 533 687
Produits non courants	163 270	148 404
Charges non courantes	372 135	423 958
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 667 429	3 258 133
Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	50 737 992	57 066 041
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 445 704	404 737
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	27 137 083	30 047 906
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 426 974	15 934 907
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 724 696	10 678 491
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	3 535	-
ENGAGEMENTS REÇUS	26 915 642	29 182 520
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 120 365	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7 793 822	6 362 569
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	67 508
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11	9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	204 734 678	198 326 448
A vue	171 184 355	156 747 162
A terme	33 550 323	41 579 286
Dépôts de la clientèle	80 455 173	74 783 389
• Comptes à vue créditeurs	60 490 315	54 778 585
• Comptes d'épargne	8 723 490	8 533 535
• Dépôts à terme	7 553 818	8 270 718
• Autres comptes créditeurs	3 687 550	3 200 551
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
• Titres de créance négociables	-	-
• Emprunts obligataires	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	5 202 617	3 227 918
Provisions pour risques et charges	6 595 374	4 895 052
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 977 271	3 718 148
Dettes subordonnées	11 632 845	11 543 741
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	27 767 777	27 309 123
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	637 366	588 946
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 939 923	2 597 884
TOTAL DU PASSIF	345 976 160	329 023 783

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	8 725 235	7 657 865
(-) Intérêts et charges assimilées	5 413 502	4 804 774
MARGE D'INTÉRÊT	3 311 733	2 853 091
(+) Produits sur financements participatifs	18	17
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	18	17
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	112	160
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-48	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	66	52
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	24	10
(+) Commissions perçues	814 728	851 442
(-) Commissions servies	197 715	185 649
MARGE SUR COMMISSIONS	617 013	665 793
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	3 111 461	1 640 235
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	30 693	-59 328
(+) Résultat des opérations de change	896 877	866 927
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	4 248	-8 270
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 043 279	2 439 564
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 198 727	1 701 445
(-) Diverses autres charges bancaires	152 412	130 868
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	10 018 334	7 529 052
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	194 872	-89 856
(+) Autres produits d'exploitation non bancaires	1 721 112	1 665 962
(-) Autres charges d'exploitation non bancaires	287 232	33 235
(-) Charges générales d'exploitation	3 649 190	3 410 189
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 997 896	5 661 734
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 182 822	-2 146 931
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 938 780	18 884
RÉSULTAT COURANT	4 876 294	3 533 687
RÉSULTAT NON COURANT	-208 865	-275 554
(-) Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	232 630	218 127
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	13 291	171 213
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 905 026	100 000
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	107 599
(-) Reprises de provisions	361 325	469 871
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	154	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 729 391	2 724 952
(-) Bénéfices distribués	2 033 125	1 829 812
(+) AUTOFINANCEMENT	2 696 266	895 140

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	15 072 418	14 523 899
2. (+) Récupérations sur créances amorties	31 417	24 760
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 724 269	1 678 795
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(9 420 931)	(11 651 450)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(143 633)	(123 172)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(3 403 519)	(3 192 019)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(1 727 506)	(660 249)
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2 132 515	600 564
Variations des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(3 833 629)	303 771
9. (+) Créances sur la clientèle	2 756 442	(9 583 778)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(12 404 637)	(10 953 533)
11. (+) Autres actifs	(148 901)	188 875
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(484 100)	(270 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 238 230	16 121 654
17. (+) Dépôts de la clientèle	5 614 099	2 432 858
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	-	-
20. (+) Autres passifs	1 974 719	518 286
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	(287 777)	(1 241 867)
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I-II)	1 844 738	(641 303)
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	504 446	1 134 594
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(1 457 103)	(842 757)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(308 758)	(493 743)
25. (+) Intérêts perçus	1 183 870	743 619
26. (+) Dividendes perçus	2 090 274	1 611 563
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D' INVESTISSEMENT	2 012 729	2 153 276
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	192 291	-
28. (+) Emission de dettes subordonnées	3 000 000	1 300 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	-
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	(2 933 800)	-
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(43 741)	(42 656)
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(2 033 125)	(1 829 813)
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 818 375)	(572 469)
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	2 039 092	939 504
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 615 178	2 675 674
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 654 270	3 615 178

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CRÉANCES	(en milliers de DH)					
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	4 198 635	1 242 241	689 878	2 984 395	9 115 149	7 780 282
VALEURS RECUES EN PENSION	-	4 794 161	-	-	4 794 161	2 681 335
· au jour le jour	-	639 858	-	-	639 858	1 410 858
· à terme	-	4 154 303	-	-	4 154 303	1 270 477
PRETS DE TRÉSORERIE	-	4 258 871	4 525 619	9 747 163	18 531 653	16 175 593
· au jour le jour	-	1 690 000	-	404 456	2 094 456	895 181
· à terme	-	2 568 871	4 525 619	9 342 707	16 437 197	15 280 412
PRETS FINANCIERS	-	466 667	24 259 397	121 337	24 847 401	25 808 182
AUTRES CRÉANCES	-	440 240	10 714	50	451 004	125 634
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 993	14 849	128 932	36 011	182 785	193 380
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 201 628	11 217 029	29 614 540	12 888 956	57 922 153	52 764 406

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CRÉANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	7 751 400	739 817	19 680 775	316 288	28 488 280	28 882 422
· Comptes à vue débiteurs	4 576 069	739 817	6 373 175	160 644	11 849 705	11 310 501
· Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 363 118	9	2 363 127	2 142 920
· Crédits à l'exportation	-	-	173 061	-	173 061	135 264
· Autres crédits de trésorerie	3 175 331	-	10 771 421	155 635	14 102 387	15 293 737
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 205 545	2 205 545	2 248 944
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	7 528 319	5 151 315	21 389 445	3 186 728	37 255 807	28 389 118
CRÉDITS IMMOBILIERS	6 736	-	6 192 239	15 287 525	21 486 500	21 362 494
AUTRES CRÉDITS	2 604 234	9 959 767	7 535 488	94 881	20 194 370	28 200 801
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	5 198 250	-	1 759 401	-	6 957 651	8 886 737
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	214 690	157 943	524 462	225 331	1 122 426	1 153 098
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	19 999	1 123 179	1 025 452	2 168 630	3 567 942
· Créances pré-douteuses	-	-	192 973	84 568	277 541	297 392
· Créances douteuses	-	1	55 116	79 808	134 925	884 395
· Créances compromises	-	19 998	875 090	861 076	1 756 164	2 386 155
TOTAL	23 303 629	16 028 841	58 204 989	22 341 750	119 879 209	122 691 556

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	(en milliers de DH)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	64 422 966	64 422 966	37 172 155	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	37 981 840	37 981 840	36 667 687	-	-	-
Obligations	511 918	511 918	504 468	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	25 929 208	25 929 208	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	27 870 091	27 240 583	6 872 614	-	629 508	629 508
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 613 944	6 606 950	6 542 614	-	6 994	6 994
Obligations	340 766	340 766	330 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	20 915 381	20 292 867	-	-	622 514	622 514
TITRES D'INVESTISSEMENT	31 802 492	31 562 486	29 976 193	-	240 006	240 006
Bons du trésor et valeurs assimilées	29 752 979	29 540 786	27 951 400	-	212 193	212 193
Obligations	2 049 513	2 021 699	2 024 793	-	27 814	27 814
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	124 095 549	123 226 035	74 020 962	-	869 514	869 514

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'EMETTEUR

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	175 049	-	11 842	926 077	1 112 968	1 293 480
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	175 049	-	11 842	926 077	1 112 968	1 293 480
TITRES NON COTÉS	336 784	74 129 575	45 604 543	2 042 165	122 113 067	109 855 223
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	74 129 575	-	-	74 129 575	67 573 263
Obligations	336 784	-	600 882	1 936 719	2 874 385	2 759 634
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	45 003 661	105 446	45 109 107	39 522 326
TOTAL	511 833	74 129 575	45 616 385	2 968 242	123 226 035	111 148 703

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
· Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
· Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 330 373	907 094
· Sommes dues par l'Etat	116 477	164 958
· Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 199	813
· Sommes diverses dues par le personnel	16 374	6 159
· Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
· Divers autres débiteurs	1 196 323	735 164
Valeurs et emplois divers	2 382 668	2 635 829
· Valeurs et emplois divers	2 382 668	2 635 829
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	403 481	459 368
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	20	665
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	253 204	524 021
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	754 113	838 639
· Produits à recevoir	738 673	827 606
· Charges constatées d'avance	15 440	11 033
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	685 132	590 705
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	5 808 997	5 956 327

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise		
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES													1 372 749
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 572	-2 682	-	12 890	30-jui-24	72 790	8 873		USD	-
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	703 196	-33 345	-	736 541	30-jui-24	70 531	-1 365		EUR	-
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	97 783	-3 780	-	101 562	30-jui-24	29 937 841	1 381 576		Franc CFA d'AfriqueCentrale	11 975
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 506 404	-200 261	-	3 706 665	30-jui-24	505 804 000	24 269 000		Franc cfa (bceao)	125 740
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	462 836	-32 288	-	495 124	30-jui-24	2 840 487	108 547		Roupie mauricienne	-
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	94 671	-2 806	-	97 477	30-jui-24	27 344 101	8 244 597		Franc CFA	-
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	719 780	-21 483	-	741 263	30-jui-24	83 565 263	5 851 397		Franc CFA	-
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	669 061	-24 483	-	693 544	30-jui-24	251 006 549	71 404 501		Ariary Malgache	142 800
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 312	273	-	8 038	31-déc-23	8 037	2 011		USD	-
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 094	-364	-	19 458	31-déc-23	5 329 235	-4 054 179		Ariary Malgache	-
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-jui-24	387 010	44 135		MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-jui-24	1 114 667	82 188		MAD	-
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-24	231 727	3 455		MAD	-
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-24	140 098	8 928		MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-24	458 984	18 341		MAD	7 356
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-23	12 434	1 129		MAD	-
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-24	561 068	98 766		MAD	77 387
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 260	-	-	1 360	31-déc-23	1 306	-18		MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-		MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-23	-569	-28		MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-23	-178	-38		MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	120 685	1 409 209	31-déc-23	2 091 075	31 428		MAD	-
BANK AL YOUJR	Banque	820 000	80,00%	656 000	-	-	656 000	30-jui-24	447 509	2 841		MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	3 134	147 166	31-déc-23	147 166	2 513		MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	699 611	1 002 688	31-déc-24	1 002 688	-15 150		MAD	-
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-jui-24	36 649	7 116		MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	51 317	278 412	30-jui-24	723 066	-8 419		MAD	-
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-23	10 093	-110		MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	115 798	131 892	31-déc-23	168 350	-1 535		MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-24	1 096 523	42 334		MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-23	-155	-9		MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-24	222 763	63 147		MAD	34 080
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-jui-24	17 237	6 922		MAD	196
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	-	897 398	31-déc-23	703 549	-4 978		MAD	-
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-23	-	-		MAD	119 132
BP CENTRE SUD	Banque	1 469 285	51,02%	1 903 645	-	-	1 903 645	31-déc-24	5 671 803	354 571		MAD	102 207
BP FES-MEKNES	Banque	2 382 570	51,02%	2 260 910	-	-	2 260 910	31-déc-24	6 500 856	320 175		MAD	66 350
BP LAAYOUNE	Banque	710 978	51,02%	571 468	-	-	571 468	31-déc-24	1 664 496	111 060		MAD	21 693
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 431 743	51,11%	1 168 208	-	-	1 168 208	31-déc-24	3 769 887	217 427		MAD	76 391
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 132 060	51,04%	1 659 249	-	-	1 659 249	31-déc-24	5 804 217	244 962		MAD	78 415
BP OUJDA	Banque	1 282 404	51,37%	1 486 335	-	-	1 486 335	31-déc-24	4 088 927	82 742		MAD	142 103
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 177 915	51,01%	1 145 691	-	-	1 145 691	31-déc-24	3 628 940	238 036		MAD	35 359
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 202 298	51,14%	2 317 108	-	-	2 317 108	31-déc-24	6 754 288	488 790		MAD	190 460
SOCINVEST SARL	-	850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-23	977 798	73 196		MAD	73 000
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-24	225 503	7 928		MAD	-
AFRICA STONE	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-23	19 810	7 947		MAD	2 030
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-jui-24	40 654	29 063		MAD	35 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-23	537 194	12 716		MAD	10 431
AVALON AFRICA	-	6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-		MAD	-
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION													13 184
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 252	1 098	31-déc-23	1 098	-332		MAD	-
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-23	64 478	14 728		MAD	1 945
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-23	180 303	34 119		MAD	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-23	500 113	4 278		MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 382	7 618	31-déc-23	2 692 091	-346 675		MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-23	758 000	11 000		MAD	440
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-	-	-	-		MAD	-
MITC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-23	64 907	-123 150		MAD	-
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-	-	-	-		MAD	-
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	58 296	-6 408		MAD	-
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	1 000	18,00%	180	-	180	-	31-déc-23	-1 785	-760		MAD	-
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-23	6 887	479		MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-23	135 572	718		MAD	-
MITC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-23	4 148	500		MAD	-
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	456 180	105 866		MAD	-
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158		MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	-	-	-	33 263	-	-	33 263	-	-	-		MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-23	1 132 256	25 784		MAD	10 798
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	-	-	-		MAD	-
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000	31-déc-23	50 064	40		MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE													7 225
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	77 965	-4 513	-	82 478	31-jul-23	24 177	1 402		EUR	3 735
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-23	222 797	74 512		MAD	3 490
D) EMPLOIS ASSIMILES													56 706
UBAF	Banque	250 727	4,99%	131 568	-9 309	-	140 878	31-déc-23	348 685	21 188		EUR	2 061
BACB	Banque	105 592	6,54%	62 292	370	-	61 922	31-déc-23	233 000	27 900		Livre Sterling	-
BACB	-	-	-	124 891	22 596	-	102 295	-	-	-		-	-
UBAE	Banque	261 186	2,85%	86 918	-6 150	26 406	66 662	31-déc-23	222 318	23 826		EUR	-
BMICE	Banque	150 000	4,00%	60 668	4 672	2 782	53 214	31-déc-23	131 570	1 231		USD	-
AUTRES (Y COMPRIS C/C)	-	-	-	1 128 599	-803	21 330	1 108 073	-	-	-		-	54 645
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	32 954 596	-308 993	1 076 070	32 187 519	-	-	-	-	-	1 449 863

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES				31/12/2024	31/12/2023
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	151 370	151 370</					

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CÉDÉES	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
- Droit au bail						
- Immobilisations en recherche et développement						
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
- Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
- Terrain d'exploitation						
- Immeubles d'exploitation bureaux						
- Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
- Mobilier de bureau d'exploitation						
- Matériel de bureau d'exploitation						
- Matériel informatique						
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
- Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
- Terrain hors exploitation						
- Immeubles hors exploitation						
- Mobilier et matériel hors exploitation						
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NEANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/24	Total 31/12/23
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	167 937 133	734 075	89 481	168 760 689	154 477 064	
VALEURS DONNÉES EN PENSION	28 152 256	-	137 000	-	28 289 256	33 554 379	
- au jour le jour	-	-	137 000	-	137 000	165 037	
- à terme	28 152 256	-	-	-	28 152 256	33 389 342	
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	-	340 000	2 491 016	220 770	3 051 786	5 668 230	
- au jour le jour	-	160 000	-	-	160 000	180 000	
- à terme	-	180 000	2 491 016	220 770	2 891 786	5 488 230	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	357 646	1 012 634	1 370 280	1 627 401	
AUTRES DETTES	1 842	1 102 054	16	-	1 103 912	1 038 030	
INTERETS COURUS A PAYER	17 891	2 123 471	7 277	10 127	2 158 766	1 961 353	
TOTAL	28 171 989	171 502 658	3 727 030	1 333 012	204 734 689	198 326 457	

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/24	Total 31/12/23
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CRÉDITEURS	2 506 543	1 375 580	15 531 756	41 070 526	60 484 405	54 771 436
COMPTES D'ÉPARGNE	-	-	-	8 669 721	8 669 721	8 470 566
DÉPÔTS A TERME	195 977	225 114	519 929	6 555 322	7 496 342	8 212 751
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	15 922	38 610	2 351 153	1 281 045	3 686 730	3 199 689
INTERETS COURUS A PAYER	1 751	1 869	6 027	108 328	117 975	128 947
TOTAL	2 720 193	1 641 173	18 408 865	57 684 942	80 455 173	74 783 389

PROVISIONS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)					
	Encours 31/12/23	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/24	
PROVISIONS DÉDUITES L'ACTIF SUR	10 858 660	2 152 650	1 542 380	55 941	11 524 870	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 094 019	1 746 782	940 603	55 941	8 956 138	
Titres de placement et d'investissement	926 821	285 742	343 048	-	869 515	
Titres de participation et emplois assimilés	1 238 542	13 291	175 762	-	1 076 070	
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	599 278	106 836	82 967	-	623 147	
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 895 052	1 986 096	229 872	-55 903	6 595 374	
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 223 273	2 449	7 819	-55 903	1 161 999	
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 146 158	1 905 026	-	-	5 051 183	
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	525 621	78 622	222 053	-	382 191	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	15 753 712	4 138 747	1 772 252	37	18 120 244	

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	191	198
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	168 367	211 516
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	2 908 253	1 637 659
- Sommes dues à l'Etat	2 335 606	988 085
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	179 181	154 086
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	36	36
- Sommes dues au personnel	-	-
- Fournisseurs de biens et services	2 576	3 319
- Divers autres Créditeurs	390 853	492 133
Comptes d'ajustement de hors bilan	232 643	1 055
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	29 980	14 022
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 194 912	1 084 013
- Charges à payer	1 166 241	1 057 013
- Produits constatés d'avance	28 671	27 000
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	668 271	279 455
TOTAL	5 202 617	3 227 918

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

RUBRIQUE	31/12/24	31/12/23
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 977 271	3 718 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	3 977 271	3 718 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES				31/12/2024
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	
TOTAL					

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

DETTES SUBORDONNÉES

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 31/12/2024	EXERCICE 31/12/2023
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIÈRES	ESES NON FINANCIÈRES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	11 632 845	9 042 591	-	2 546 743	-	43 511	11 632 845	11 543 741
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	11 566 200	8 990 600	-	2 532 100	-	43 500	11 566 200	11 500 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	43 500	-	-	-	-	43 500	43 500	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	11 522 700	8 990 600	-	2 532 100	-	-	11 522 700	11 464 900
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	66 645	51 991	-	14 643	-	11	66 645	43 741

CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)			
	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Réserves et primes liées au capital	27 309 123	458 654	-	27 767 777
Réserve légale	203 313	-	-	203 313
Autres réserves	11 001 636	458 654	-	11 460 290
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	588 946	48 420	-	637 366
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 597 884	-2 597 884	-	2 939 923
TOTAL GENERAL	32 529 078	-2 090 810	-	33 378 191

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	51 973 576	58 368 032
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 445 704	404 737
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 445 704	404 737
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	27 137 083	30 047 906
Crédits documentaires import	5 078 792	8 041 161
Acceptations ou engagements de payer	3 588 446	8 318 206
Ouvertures de crédit confirmés	18 469 845	13 688 539
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 426 974	15 934 907
Crédits documentaires export confirmés	79 810	58 094
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	11 347 164	15 876 813
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 963 816	11 980 483
Garanties de crédits données	2 412 901	2 650 372
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 522 866	3 083 354
Autres cautions et garanties donnés	4 788 929	4 944 765
Engagements en souffrance	1 239 120	1 301 992
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	26 915 642	29 115 012
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 120 365	22 750 988
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	19 120 365	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7 793 822	6 362 569
Garanties de crédits	7 793 822	6 362 569
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	3 535	-
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	3 535	-
·Marché primaire	-	-
·Marché gris	-	-
·Marchés réglementés	-	-
·Marché gré à gré	-	-
·Autres	3 535	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	67 508
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	67 508
·Marché primaire	-	-
·Marché gris	-	-
·Marchés réglementés	-	-
·Marché gré à gré	-	-
·Autres	-	67 508

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Autres titres	38 483 519	-	-
Hypothèques	57 878 014	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	336 435 503	-	-
TOTAL	433 001 774	-	-
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

	(en milliers de DH)					
	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 310 573	10 067 996	8 136 806	16 314 663	2 608 862	45 438 900
Créances sur la clientèle	4 316 146	9 781 306	15 740 614	39 733 060	32 243 225	101 814 351
Titres de créance	344 237	2 713 577	16 429 258	24 337 597	60 385 545	104 210 214
Créances subordonnées	-	-	-	121 344	30 026	151 370
Dépôts d'investissement placés	-	1 260 000	205 000	789 100	-	2 254 100
TOTAL	12 970 956	23 822 879	40 511 678	81 295 764	95 267 658	253 868 935
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 187 689	7 341 561	664 692	10 000	210 380	32 414 322
Dettes envers la clientèle	1 093 736	2 071 905	3 965 921	361 133	3 659	7 496 354
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	200 000	5 066 200	6 300 000	11 566 200
TOTAL	25 281 425	9 413 466	4 830 613	5 437 333	6 514 039	51 476 876

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

DESIGNATION	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 463 498	20 767 181
Créances sur la clientèle	2 531 536	3 796 341
Titres de transaction et de placement	1 826 860	1 567 543
Autres actifs	3 929	4 348
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	6 983 669	7 403 514
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	31 809 492	33 538 927
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 285 097	6 420 654
Dépôts de la clientèle	4 132 688	2 603 202
Autres passifs	23 391 707	24 515 071
TOTAL PASSIF	31 809 492	33 538 927
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	15 911 930	25 397 133
ENGAGEMENTS RECUS	5 108 062	8 665 644

MARGE D'INTÉRÊT

DESIGNATION	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
INTERETS PERCUS	8 725 235	7 657 865
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 204 102	1 993 597
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 119 785	4 571 239
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 401 348	1 093 029
INTERETS SERVIS	5 413 502	4 804 774
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	4 501 757	3 820 074
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	911 745	984 700
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	3 311 733	2 853 091

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	31/12/2024	31/12/2023
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	37 747 704	43 867 463
Devises à recevoir	1 941 153	3 211 477
Dirhams à livrer	1 237 252	1 770 523
Devises à livrer	17 560 543	19 933 099
Dirhams à recevoir	17 008 756	18 952 364
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	470 157	313 038
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	470 157	313 038
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	651 311	500 770
- Dividendes sur titres OPCVM	565 190	435 159
- Dividendes sur autres titres de propriété	49 019	31 561
- Autres produits sur titres de propriété	37 102	34 050
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 449 863	1 110 793
- Dividendes sur titres de participation	24 085	11 343
- Dividendes sur participations liées	1 372 749	1 061 711
- Autres produits sur titres de propriété	53 029	37 739

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2024		COMMISSIONS 2023	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS RECUES	86 136	728 592	85 352	766 090
Commissions sur fonctionnement de compte	-	28 312	-	28 003
Commissions sur moyens de paiement	86 136	262 325	85 352	273 151
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	42 960	-	34 304
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	106 243	-	118 406
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	12
Autres produits sur prestations de service	-	288 751	-	312 214
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	197 715	-	185 649
Charges sur moyens de paiement	-	8 957	-	9 606
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	27 481	-	9 188
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	138 741	-	145 353
Autres charges sur prestations de services	-	22 536	-	21 502

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	5 990 310	5 946 064
Plus values sur cession de titres de placement	8 234	9 968
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	4 780	12 315
Produits sur opérations de change	1 860 319	2 599 411
Divers autres produits bancaires	3 805 676	3 069 375
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	311 301	254 995
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 199 605	3 733 135
Moins values sur cession de titres de placement	3 100	35 055
Charges sur moyens de paiement	8 956	9 606
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	596 661	1 339 258
Pertes sur produits dérivés de cours de change	533	20 585
Autres charges sur prestations de services	50 018	30 690
Charges sur opérations de change	1 102 183	1 877 837
Diverses autres charges bancaires	152 412	130 868
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	285 742	289 236
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 721 267	1 665 962
Produits sur valeurs et emplois assimilés	12 722	17 026
Plus-values de cession sur immobilisations financières	155	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 698 192	1 634 373
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	10 198	14 563
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	287 231	33 235
Charges sur valeurs et emplois assimilés	44 485	28 092
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	236 832	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	5 914	5 143

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 649 190	3 410 189
CHARGES DU PERSONNEL	1 206 840	1 139 766
IMPÔTS ET TAXES	82 128	65 792
CHARGES EXTÉRIEURES	488 052	433 947
CHARGES EXTERNES	1 323 651	1 256 628
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	315 889	295 929
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	232 630	218 127

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur titres de transaction	3 708 122	2 979 493
Pertes sur titres de transaction	596 661	1 339 258
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	3 111 461	1 640 235
Plus-values de cession sur titres de placement	8 234	9 968
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	311 301	254 995
Moins-values de cession sur titres de placement	3 100	35 055
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	285 742	289 236
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	30 693	-59 328
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	4 781	12 315
Charges sur engagement sur produits dérivés	533	20 585
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	4 248	-8 270
Produits sur opérations de change	1 860 320	2 599 410
Charges sur opérations de change	963 443	1 732 483
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	896 877	866 927

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	(en milliers de DH)	
	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
· Bénéfice net	2 939 923	-
· Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	3 806 776	-
1- Courantes	3 655 090	-
· Dotation PRG	1 905 026	-
· Impôts sur les sociétés	1 727 506	-
· Autres	22 559	-
2- Non courantes	151 685	-
· Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices	87 450	-
· Dotations aux amortissements des biens hors exploitation	23 597	-
· Autres	40 638	-
III - DEDUCTIONS FISCALES	-	1 918 555
1- Courantes	-	1 690 320
· Abattement sur les produits de participation 100%	-	1 464 244
· Abattement sur les produits de participation OPCI 40%	-	226 076
2- Non courantes	-	228 235
· Autres reprises de provisions	-	228 235
TOTAL	6 746 699	1 918 555
IV - RESULTAT BRUT FISCAL	-	-
· Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	4 828 44
· Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	-	-
· Exercice n-4	-	-
· Exercice n-3	-	-
· Exercice n-2	-	-
· Exercice n-1	-	-
VI - RESULTAT NET FISCAL	-	-
· Bénéfice net fiscal (A - C)	-	4 828 144
OU	-	-
· Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	-	-
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	-	-
· Exercice n-4	-	-
· Exercice n-3	-	-
· Exercice n-2	-	-
· Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

I. DÉTERMINATION DU RESULTAT		(en milliers de DH)
		MONTANT
· Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	4 876 294
· Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	1 927 585
· Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 690 320
· Résultat courant théoriquement imposable	(=)	5 113 558
· Impôt théorique sur résultat courant	(-)	1 968 720
· Résultat courant après impôts	(=)	2 907 574

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
· Sur charges				
· Sur immobilisations				
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)				

EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE
LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU
NIVEAU CPM

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		77 909 320	71 896 454	38,32%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		5 979 516	8 709 279	2,94%
DIVERS		119 423 636	122 706 739	58,74%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)	
	MONTANTS	MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		
Décision de l'A.G.O du 28/06/2024		
Report à nouveau	588 946	
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	2 597 884	
Prélèvements sur les bénéfices		
Autres prélèvements		
TOTAL A	3 186 830	
B- Affectation des résultats		
Réserve légale		-
Autres réserves		458 654
Dividendes		2 033 125
Autres affectations		57 685
Report à nouveau		637 366
TOTAL B		3 186 830

RÉSULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	(en milliers de DH)		
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	48 988 307	47 790 967	45 777 557
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 - Produit net bancaire	10 018 334	7 529 052	5 341 190
2 - Résultat avant impôts	4 667 429	3 258 133	2 563 447
3 - Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249	183 260
4 - Bénéfices distribués	2 033 125	1 829 812	1 728 156
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	637 366	588 946	564 546
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	14	13	12
Bénéfice distribué par action année N-1	10	9	8
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 206 840	1 139 766	1 143 940
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 717	2 569	2 581

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
· Date de clôture de l'exercice :	31/12/2024
· Date d'établissement des états de synthèse :	FÉVRIER 2025
II- Événements postérieurs au 31/12/2024	NEANT

PASSIFS EVENTUELS :

La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.

Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	31/12/24	31/12/23
Effectifs rémunérés	2 717	2 569
Effectifs utilisés	2 717	2 569
Effectifs équivalent plein temps	2 717	2 569
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 319	2 506
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 398	1 367
Cadres (équivalent plein temps)	2 439	2 283
Employés (équivalent plein temps)	278	286
dont effectifs employés à l'étranger	37	34

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/24	31/12/23	31/12/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire	268 744	209 347 259 787 158	224 785 520	
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	81	79	101 736 306	92 018 803
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RÉSEAU

	(en nombre)	
RÉSEAU	31/12/24	31/12/23
Guichets permanents	294	306
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	371	375
Succursales et agences à l'étranger	46	52
Bureaux de représentation à l'étranger	6	8

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	(en nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/24	31/12/23
Comptes courants	80 138	77 211
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	180 556	181 315
Autres comptes chèques	1 016 339	982 749
Comptes d'affacturage	545	533
Comptes d'épargne	355 495	341 374
Comptes à terme	12 116	13 121
Bons de caisse	5	6
Autres comptes de dépôts	26 143	26 371

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

ÉTAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	17 631 643	9 029 758	16 067 163

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 31/12/2024	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	11 125 291	1 239 119
PROVISIONS	8 956 661	1 161 999



BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, l'hors bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 48.988.307 dont un bénéfice net de KMAD 2.939.923, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe, relatif aux passifs éventuels.

Casablanca, le 18 mars 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS

Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com



GROUPE BCP